

09-12-15

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le mardi 15 décembre 2009, à 20 h 09, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Louise Dionne
Lise Lévesque
Pauline Michaud

MM. Raynald Caissy, vice-président
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Jacques Deschênes
Claude Fortin
Gilbert Labrie
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Guy Potvin
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Francine Doucet, directrice générale adjointe
M. Jean Papillon, directeur adjoint des Services éducatifs
M^e François Houde, avocat, Morency société d'avocats

Absences motivées :

Daniel Arseneault
Sara Deschênes
Steve Gagné
Nadyne Langlois
Gaston Rioux (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Philippe St-Germain
Stéphanie Vill

09-12-15-152 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décision

3.1. Position de la Commission scolaire face au jugement du Tribunal des droits de la personne rendu le 2 décembre 2009 dans l'affaire Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Commission scolaire des Phares et *als* (Jacques Poirier) ;

4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

09-12-15-153 POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE FACE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE RENDU LE 2 DÉCEMBRE 2009 DANS L'AFFAIRE COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE C. COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES ET ALS

ATTENDU l'analyse du jugement du Tribunal des droits de la personne rendu le 2 décembre 2009 dans le dossier «Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Commission scolaire des Phares et *als*»;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu d'entreprendre les procédures pour demander la permission à la Cour d'appel du Québec de porter ce jugement en appel et de confier le mandat à Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l.

09-12-15-154 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 11, il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009
TENU LE 15 DÉCEMBRE 2009**

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

09-12-15-152

Adoption de l'ordre du jour

Décision

09-12-15-153

Position de la Commission scolaire face au jugement du Tribunal des droits de la personne rendu le 2 décembre 2009 dans l'affaire Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Commission scolaire des Phares et *als*

09-12-15-154

Levée de la séance